

Demande de prestations

CCN des Entreprises de propreté [n°3173]

Décès, rente, invalidité permanente totale

Retour du document : AG2R LA MONDIALE – TSA 37001 – 59071 ROUBAIX CEDEX 1

Pour toute question concernant la constitution de ce dossier :

– appelez-nous au : 0 972 672 222 (appel non surtaxé) ou ;

– écrivez-nous à l'adresse : cg.rennes-prestationsprevoyance@ag2rlamondiale.fr

S'agit-il d'une demande de :

- | | |
|--|--|
| ☐ Capital consécutif au décès du participant ? | ☐ supérieure ou égale à 66 % du participant ? |
| ☐ Capital consécutif au décès du conjoint survenant après celui du participant (garantie double effet) ? | ☐ Frais d'obsèques ? |
| ☐ Capital consécutif à l'état d'invalidité absolue et définitive ou d'incapacité permanente professionnelle | ☐ Rente éducation ? |

Entreprise

Nom et adresse de l'employeur : _____

Adresse de correspondance (si différente de l'adresse de l'employeur) : _____

N° de SIRET : _____

N° de contrat Prévoyance : _____

Téléphone : _____

Personne à contacter : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Situation du participant

Le salarié concerné par cette demande avait-il plusieurs employeurs relevant de la Convention collective des Entreprises de propreté ? ☐ OUI ☐ NON

Salarié concerné par la déclaration

Nom d'usage : _____

Nom de naissance : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Commune de naissance : _____

Département de naissance : _____

Pays de naissance : _____

N° d'Immatriculation sociale : _____

Date d'entrée dans l'entreprise : _____

Catégorie de personnel :

☐ ETAM (à l'exclusion des salariés assimilés cadres : MP4, MP5, MA3)

☐ Ouvriers (y compris chefs d'équipes)

Le décès a-t-il été précédé d'une période d'arrêt de travail indemnisée par AG2R Prévoyance ? ☐ OUI ☐ NON
(voir liste des pièces à fournir)

Date du décès : _____

Date d'arrêt de travail : _____

Date éventuelle de rupture du contrat de travail : _____

Situation familiale au jour du décès :

☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve)

☐ Séparé(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Concubinage

Nombre d'enfant(s) à charge : _____

Si la personne n'est pas le salarié

Nom d'usage de la personne décédée (si différent) : _____

Date de naissance : _____

Nom de naissance : _____

Lien de parenté avec le salarié : _____

Prénom(s) : _____

Date du décès : _____

Déclaration de salaires

Salaires des 12 derniers mois précédant celui au cours duquel est survenu :

☐ le décès,

☐ l'arrêt de travail (si une période d'arrêt de travail a précédé le décès ou l'état d'invalidité absolue et définitive) ou l'incapacité permanente professionnelle.

Important
La rubrique « salaires » ne doit pas être complétée dans le cas où le contrat d'adhésion prévoit un capital forfaitaire d'un montant fixe ou en pourcentage du plafond de la Sécurité sociale .

	Salaire du mois(*)		Périodes d'absence pour maladie non rémunérées	Salaire total qu'aurait perçu l'intéressé pour le mois en cours s'il n'avait pas été arrêté pour maladie	
	Brut	Net imposable		Brut	Net imposable
Salaire du mois N - 1 (mois précédant le décès ou l'arrêt de travail)	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Salaire du mois N - 2	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Salaire du mois N - 3	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Salaire du mois N - 4	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Salaire du mois N - 5	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Salaire du mois N - 6	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Salaire du mois N - 7	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Salaire du mois N - 8	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Salaire du mois N - 9	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Salaire du mois N - 10	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Salaire du mois N - 11	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Salaire du mois N - 12	_____ €	_____ €		_____ €	_____ €
Total	_____ 0 €	_____ 0 €		_____ 0 €	_____ 0 €

(*) Le salaire total s'entend de toute rémunération ayant donné lieu à cotisation au risque décès .

Fait à : _____
Date : _____
Cachet et signature de l'entreprise

Personne(s) référente(s) pour la constitution du dossier de demande de versement de la prestation() – (à compléter obligatoirement ou recopier sur papier libre)**

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et reconnais avoir été informé(e) que la présente déclaration engage ma responsabilité en cas de faux ou usage de faux selon l'article 441-7⁽¹⁾ du Code pénal et en cas d'escroquerie ou tentative selon les articles 313-1⁽²⁾ et 313-3⁽³⁾ du Code pénal.

(**) Pour le capital décès, le versement sera effectué conformément à la désignation de bénéficiaire(s) de l'assuré ou à défaut selon la dévolution contractuelle.

(1) Article 441-7 : Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- 1. d'établir une attestation ou un certificat faisant état des faits matériellement inexactes ;
- 2. de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- 3. de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

(2) Article 313-1 : L'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi des manœuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir à un acte d'obligation ou décharge. L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 € d'amende.

(3) Article 313-3 : La tentative des infractions prévues par la présente section est punie des mêmes peines. Les dispositions de l'article 311-12 sont applicables au délit d'escroquerie.

Je m'engage par ailleurs à informer l'institution assurant le service des prestations de tout changement ultérieur dans les données de la présente déclaration.

Fait à : _____
Date : _____
Nom : _____
Prénom(s) : _____
Signature

En cas de besoin

Important

Si l'ensemble des bénéficiaires souhaitent nommer un interlocuteur unique pour la constitution administrative du dossier et/ou le paiement du capital décès, merci de vous rapprocher du centre de gestion en charge du dossier.

Pour nous permettre de prendre contact avec vous, merci de renseigner les éléments suivants :

Nom et prénom :

Lien de parenté avec le défunt :

Téléphone : | | | | | | | | | | | | | | | |

E-mail :

Pièces à fournir

Cette liste n'est pas exhaustive et l'organisme assureur se réserve le droit de demander toutes autres pièces nécessaires à l'étude du dossier.

Documents à fournir selon la situation familiale et les garanties du contrat	Capital décès	Rente éducation, orphelin et/ou handicap	Frais obsèques	invalidité permanente totale
☐ Demande de prestations complétée par l'employeur et la ou les personnes référentes pour la constitution du dossier	●	●	●	●
☐ Acte de décès original avec filiation	●	●	●	
☐ Acte de naissance original, à jour des mentions marginales au jour du décès, du défunt et des bénéficiaires (datant de moins de 3 mois)	●	●	● (uniquement du défunt)	●
☐ Copie intégrale du ou des livrets de famille de l'assuré à jour de toutes les mentions marginales (sauf si célibataire sans enfant)	●	●	●	●
☐ Copie de la pièce d'identité de chaque bénéficiaire	●	●	● (uniquement pièce d'identité de la personne ayant réglé les frais d'obsèques)	●
☐ Acte de notoriété originale ou copie authentique, à défaut Attestation de dévolution successorale originale	●	●		
☐ Copie du certificat médical post-mortem précisant la cause du décès (naturelle ou accidentelle)	●	●		
☐ Copie intégrale du dernier avis d'imposition	●	●		●
☐ Copie des bulletins de salaire des 12 mois précédant le décès ou l'arrêt de travail en cas d'arrêt maladie avant le décès ou l'Invalidité Permanente Totale	●	●	● (uniquement du mois du décès)	●
☐ Si le décès, ou l'Invalidité Permanente Totale, est précédé d'un arrêt de travail non indemnisé par AG2R Prévoyance : attestation de la Sécurité sociale précisant les périodes indemnisées de la date d'arrêt jusqu'à la date du décès et, s'il y a lieu, d'une pension d'invalidité depuis la date de reconnaissance de l'invalidité	●	●		●
☐ Copie de l'ordonnance du juge des tutelles désignant l'administrateur légal des biens du ou des enfants mineurs (ou des majeurs incapables) et précisant les modalités de paiement des prestations	● (si enfant(s) mineur(s) ou majeur(s) incapable(s) bénéficiaire(s) du capital)	●		
☐ Relevé d'identité bancaire au nom de chaque bénéficiaire Cas particuliers : - Relevé d'identité bancaire portant la mention "sous administration légale de..." pour chaque enfant mineur bénéficiaire du capital décès - Relevé d'identité bancaire du représentant légal de l'enfant mineur pour le versement de la rente éducation	●	●	●	●
Pour le salarié marié, engagé dans un PACS ou vivant en concubinage				
☐ Justificatif de domicile commun au moment du décès (datant de moins de 3 mois)			●	
☐ Certificat de vie commune (ou de concubinage) original délivré par la mairie, à défaut déclaration sur l'honneur originale de concubinage			●	
Pour chaque enfant à charge (en fonction de la définition prévue au contrat)				
☐ Copie de l'attestation jointe à la carte vitale du défunt et de chaque bénéficiaire	● *	●		
☐ Pour les enfants de plus de 16 ans, un des justificatifs suivants : - certificat de scolarité original - attestation originale de l'organisme de formation professionnelle en alternance - copie du contrat d'apprentissage ou de qualification si études par alternance - attestation originale d'inscription récente à France travail (précisant être à la recherche d'un premier emploi et percevoir ou non des allocations)	● *	●		
☐ En présence d'enfant invalide : copie du titre de pension d'invalidité ou attestation de la CDAPH (ou autre organisme habilité)	● *	●		
En cas de décès accidentel				
☐ Indiquer les circonstances de l'accident (article de presse relatant les faits et l'identité du défunt ou courrier) ou une copie du procès verbal de police ou de gendarmerie.	●			

Documents à fournir selon la situation familiale et les garanties du contrat	Capital décès	Rente éducation, orphelin et/ou handicap	Frais obsèques	invalidité permanente totale
Pour les frais d'obsèques				
☐ Copie de la facture acquittée des frais d'obsèques mentionnant le nom et le prénom de la personne ayant réglé les frais			●	
En cas d'Invalidité Permanente Totale				
☐ Certificat original du médecin traitant				●
☐ Copie de la notification de la pension d'invalidité 2° ou 3° catégorie du régime de base (selon garanties du contrat) ou justificatif de la majoration de la pension accordée pour assistance d'une tierce personne en cas d'accident du travail ou maladie professionnelle				●

* Justificatifs à fournir en cas de majoration pour enfant à charge prévue au contrat pour la garantie Capital Décès et en fonction de la définition prévue au contrat .

Vos données à caractère personnel sont collectées et traitées par AG2R Prévoyance, membre de AG2R LA MONDIALE, dans le cadre de la gestion des garanties dont vous bénéficiez et de l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur, dont la lutte anti-blanchiment, ou l'analyse de vos données, dans le cadre des obligations de conseil nous incombant.

Dans le cadre de ces traitements, vos données sont transmises aux services en relation avec vous et vos ayants droit, aux membres du Groupe AG2R LA MONDIALE, le cas échéant à ses sous-traitants et à ses partenaires qui interviennent dans la réalisation des finalités énoncées et, enfin, aux administrations et autorités publiques concernées.

Les informations collectées sont nécessaires à la gestion des garanties et services prévus au contrat, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre si ces informations sont mal renseignées.

Vos données sont conservées pour les besoins de la réalisation de la finalité en base active, puis sont conservées au sein d'une base intermédiaire conformément aux délais de prescription légales en vigueur. A l'issue de ces délais, vos données seront purgées.

Vous pouvez demander l'accès aux données vous concernant et leur rectification. Vous disposez, sous certaines conditions, d'un droit à l'effacement et à la portabilité de ces données, ainsi que de la possibilité d'obtenir la limitation de leur traitement. Vous avez également la faculté de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous disposez, en outre, du droit de vous opposer au traitement de vos données conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment à leur utilisation à des fins de prospection commerciale.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier accompagné d'un justificatif d'identité à AG2R LA MONDIALE, à l'attention du Délégué à la protection des données, 154 rue Anatole France, 92599 LEVALLOIS-PERRET CEDEX ou par courriel à : informatique.libertes@ag2rlamondiale.fr

Nous apportons la plus grande attention à vos données personnelles, néanmoins si vous considérez que le traitement des données vous concernant porte atteinte à vos droits vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS.

Nous apportons la plus grande attention aux données personnelles, néanmoins s'ils considèrent que le traitement des données les concernant constitue une atteinte à leurs droits, les bénéficiaires disposent de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://www.bloctel.gouv.fr>

Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données personnelles : <https://www.ag2rlamondiale.fr/protection-des-donnees-personnelles>